



Présence nécessaire 3eme audience de mise en état

Par Klr68

Bonjour à tous,
Je suis en procédure devant le conseil de prud'hommes et je ne suis pas représentée par un avocat, je me défends seule

Voici le déroulé en bref : j'ai transmis mes conclusions il y a six mois, au début de la procédure, et j'ai toujours respecté les échéances. Le dossier a connu plusieurs mises en état et l'affaire a été reportée à plusieurs reprises. J'ai l'impression que la partie adverse cherche à gagner du temps.

Je ne me suis présentée à aucune des deux dernières mises en état, car le greffe m'avait indiqué que ce n'était pas nécessaire. La troisième, que j'espère la dernière, est prévue demain, et j'ai un doute.

Ma question : dois-je être présente en personne ? Y a-t-il un risque si je ne viens pas, alors que mes conclusions et mes pièces ont déjà été transmises ?

Merci d'avance pour vos retours, même rapides.

Par hideo

Bonsoir,
Oui ,c'est absolument nécessaire d'être présent à cette audience et je ne comprends pas pourquoi ,vous vous être abstenu lors des précédentes ,ce qui explique les renvois .En agissant ainsi, vous faites le jeu de la partie adverse et vous risquez de voir votre affaire renvoyée "aux calanques" .
Cordialement

Par Klr68

Je ne m'y suis pas présenté car le greffe m'a dit que ma présence n'était pas nécessaire j'ai un mail qui le prouve !!!
La mise en état a été reporté car la partie adverse s'est réveillé à la dernière minute en invoquant le fait de l'avoir eu aucune pièce depuis le début de la procédure à savoir 6 mois au préalable.
Je ne vais même jamais été mise au courant de la deuxième mise en état c'est et moi en m'inquiétant de l'avoir aucun retour aucune information sur ma procédure qui est dû faire des pieds et des mains pour récupérer l'information que j'ai finalement eu du greffe des semaines après ma demande.

Par Klr68

Vous semblez informé donc je vous pose la question. Comment est-ce possible que je n'ai aucun courrier aucune information concernant l'avancée de ma procédure. Pourquoi n'y a-t-il jamais eu de calendrier de procédure. J'ai fait ces deux derniers mois deux fois la demande auprès du greffe et de la partie adverse d'établir un calendrier. Je n'ai ni retour du greffe ni retour la partie adverse

Par Klr68

Voilà j'ai pris mon billet de train pour rentrer chez moi demain je devrais être à l'heure pour l'audience et croyez-moi que je vais demander des comptes sur pourquoi on m'a dit de ne pas venir et sur pourquoi aucun calendrier n'a été mis en place malgré mes demandes !!!! C'est du grand n'importe quoi